

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2014

RÉDUCTION D'ACTIVITÉ DES MONITEURS DE SKI - (N° 1636)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS11

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de liquidation de leur pension de retraite »,

les mots :

« d'ouverture du droit à une pension de retraite en application de l'article L. 161-17-2 du code de la sécurité sociale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.